Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260223-D_2026_022-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
Séance du Lundi 23 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 23 février à 20h00, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert, sous la Présidence de M. Boris LEMAIRE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	23
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	05
Nombre de conseillers municipaux absents	01
Nombre de votants	27

Date d'envoi des convocations : Mardi 17 février 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Jacky CHAUVIN, Jean-Pierre LE METAYER, Maxime PICARD, Sylvaine TEXIER, Brigitte DELAUNAY, Christelle LANOË, Patricia STEVANT, Anthony LECOINTRE, Corinne CHAUMIEN, David BLANCHARD, Nathalie GUILLO, Alain GUENEGO, Pierre-Alexandre PABOEUF, Marie-Christine DANILO, Anthony JUHEL, Patrick DUBOIS, Roger RICHARD, Frédéric POEYDEMENGE, Monique LE BRECH, Vincent THEBAULT, Kevin MENANT, Benjamin VAUTRIN

Procurations :
Mme Jeannine MAGREX à M. Maxime PICARD
Mme Valérie JEHANNO à Boris LEMAIRE
M. Alain LOUIS à M. Jacky CHAUVIN
Mme Rachel GUIHARD à Mme Corinne CHAUMIEN
Mme Laurianne ROY-FLEURY à M. Vincent THEBAUT

Absents :
Mme Isabellle ELAIN

Secrétaire de séance : M. Maxime PICARD

Délibérations publiées le : mercredi 25 février 2026

2026 – 022 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Questembert ;

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260223-D_2026_022-DE

Vu le CFU 2025 de la commune de Questembert ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu Mr Jacky Chauvin pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

CFU 2025	BUDGET PRINCIPAL	PHOTOVOLTAÏQUE
Dépenses de fonctionnement		
Dépenses 2025	8 808 903,56 €	16 217,21 €
Recettes 2025	10 525 359,48 €	19 686,82 €
Excédent antérieur reporté	0,00 €	23 953,82 €
Excédent de Fonctionnement **EF**	**1 716 455,92 €**	**27 423,43 €**
Dépenses d'Investissement		
Dépenses 2025	5 766 374,45 €	14 750,00 €
Solde d'exécution 2024	0,00 €	267,00 €
Reste à réaliser 2025	1 182 462,55 €	
S_1	**6 948 837,00 €**	**15 017,00 €**
Recettes d'Investissement		
Recettes 2025	3 529 997,22 €	14 733,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 670 604,70 €	267,00 €
Reste à réaliser 2025	906 473,44 €	
S_2	**6 107 075,36 €**	**15 000,00 €**
Besoin de financement Σ1 – Σ2 **BF**	**841 761,64 €**	**17,00 €**

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260223-D_2026_022-DE

Après présentation du Compte Financier unique, le conseil municipal, a reporté son vote à un conseil ultérieur

M. le Maire s'en est expliqué : « Les comptes ont été techniquement vérifiés, mais à cause d'un problème au sein de la DGFIP depuis environ 3 semaines, aucun compte financier unique n'a pu être certifié. Cependant, il nous semblait important de présenter ce qui s'est passé en 2025 étant donné que c'est le dernier conseil municipal.

La DGFIP procède par ordre de priorité, Le CFU devant être voté avant le 30 juin, il paraissait plus important de pouvoir payer les fournisseurs, les agents, les banques.
La prochaine mandature aura donc à voter ce CFU avant le 30 juin 2026. »

Annexe 3 et 4 : détail des comptes financiers uniques 2025

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie certifiée conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Fait à Questembert, le 24 février 2026.

Le secrétaire de séance
Maxime PICARD

Le Maire,
Boris LEMAIRE